

# MÒVER

Mobilitéé en Périgord Vert

Financement du permis de conduire



**MÒVER**  
Mobilitéé en Périgord Vert

## LISTE DES AIDES AU PERMIS DE CONDUIRE

- Aide Pôle Emploi
- Aide du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- Permis à 1€ par jour
- CPF (Compte Personnel de Formation)
- Aide au financement du permis de conduire B pour les apprentis
- Aide aux personnes handicapées
- FIJ (Fond Départemental d'Insertion du Conseil Départemental)
- Financement d'un projet avec le FAJ (Fond d'Aide aux Jeunes)
- Micro-credit
- FASTT
- Bourse au permis
- Passage du permis en candidat libre

---

### ① Aide Pôle Emploi

**Bénéficiaires :** Les personnes d'au moins 18 ans :

- qui sont demandeurs d'emploi en cat. 1, 2, 3, 4 «formation», et 5 « contrats aidés » non indemnisés  
OU
- qui sont inscrites à Pôle Emploi depuis au moins 6 mois (sauf dérogation justifiée par une promesse d'embauche nécessitant le permis)
- qui sont indemnisées au titre d'une allocation chômage inférieure ou égale à l'ARE (Allocation chômage d'aide au Retour à l'Emploi) minimum (soit 29,26 € au 1er juillet 2019)

**Fonctionnement :** Justifier que l'emploi recherché nécessite de passer le permis : 1200€ maximum d'aide.

Rapprochez-vous de votre conseiller Pôle Emploi afin qu'il effectue un diagnostic. Il vous indiquera ensuite la démarche à suivre.

**Attention :** L'aide doit être demandée avant l'inscription à l'auto-école. Cette aide financière est versée par virement en 3 fois directement à l'auto-école choisie par le demandeur d'emploi. **Cette aide n'est attribuée qu'une seule fois.**

## ② Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine

---

**Bénéficiaires :** Les jeunes âgés de 17 à 25 ans :

- Titulaires de l'un des diplômes obtenus dans un établissement scolaire en Nouvelle-Aquitaine lors de la session précédant la demande d'aide (CAP – CAPA – Bac pro – Bac pro agricole Mention Complémentaire « aide à domicile » - BEP – BP - Titres professionnels ou Certificats de Qualification Professionnelle de niveau IV ou Infra enregistrés dans le Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP)), et qui s'engagent vers une insertion professionnelle à l'issue de leur formation  
OU
- En insertion professionnelle après une formation de niveau IV et infra, suivis par une Mission locale d'insertion de Nouvelle-Aquitaine :
- inscrits dans un parcours de formation financé par la Région ou par un autre organisme public,
- ou engagés dans un parcours d'insertion et dont le projet nécessite l'obtention du permis de conduire.  
OU
- Scolarisés en CAP/BAC Pro au sein d'un Établissement Régional d'Enseignement Adapté – EREA  
OU
- Issus d'une formation de niveau IV et infra, en contrat d'engagement de service civique sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine qui sont engagés auprès d'un organisme agréé (*la demande d'aide régionale devra être déposée pendant la durée du contrat*)

**Fonctionnement :** Aide de 400 à 1200€ selon les ressources.

Se renseigner auprès de votre conseiller Mission Locale pour constituer le dossier ou à l'adresse suivante :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/aide-au-passage-du-permis-de-conduire-b>

## ③ Permis à 1€/jour

---

**Bénéficiaires :** Jeunes de 15 à 25 ans

**Fonctionnement :** C'est un prêt à taux 0% pour une première inscription dans une auto-école soit pour le permis B, soit pour le permis A (A1 et A2) :

- Choisir une auto-école ou une association agréée partenaire de l'opération
- Faire un devis auprès d'une auto-école afin de déterminer le nombre d'heures prévisionnelles
- Le prêt doit être sollicité auprès d'un établissement financier partenaire (banque, établissement de crédit, assurance, etc.).
- Une fois accordé, et après le délai habituel de rétractation, le montant du prêt est versé à l'école de conduite ou l'association agréée

Prêt maximum de 1200€ (Mensualité de 30€ maximum). Il peut être complémentaire d'une aide publique.

Pour tout renseignement complémentaire : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/les-financements-possibles-du-permis-de-conduire/le-permis-1-eu-4>

## ④ Compte Personnel de Formation

---

**Bénéficiaires :** Tout actif en situation d'emploi ou de recherche d'emploi, ne faisant pas l'objet d'une suspension de permis de conduire ou d'une interdiction de le passer.

**Fonctionnement :** L'obtention du permis de conduire doit contribuer à réaliser un projet professionnel ou à favoriser la sécurisation du parcours professionnel.

Prenez rendez-vous avec votre conseiller Pôle Emploi pour connaître la démarche à suivre ou connectez vous sur : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/> si vous êtes un actif en emploi.

## ⑤ Permis B pour les apprentis

---

**Bénéficiaires :** Les personnes d'au moins 18 ans, titulaires d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution et engagées dans un parcours d'obtention du permis.

**Fonctionnement :** L'aide doit être demandée au CFA, qui communiquera par la suite à l'apprenti la démarche à suivre et le contenu du dossier.

L'aide est de 500€ par apprenti, quel que soit le montant des frais engagés par celui-ci. Elle est cumulable avec les autres aides perçues par l'apprenti, y compris les prestations sociales.

## ⑥ Aide aux personnes handicapées

---

**Bénéficiaires :** Les personnes en situation de handicap (cf. article L5212-13 du Code du Travail)

**Fonctionnement :** Vous devez remplir un dossier de demande d'intervention et, ensuite, adresser ce dossier à l'Agefiph. Pour trouver ce dossier, cliquez sur le lien suivant : <https://www.agefiph.fr/comment-demander-une-aide-de-lagefiph>

Deux modalités distinctes de cofinancement possibles :

- Si la formation au permis de conduire ne nécessite aucune adaptation particulière en lien avec le handicap, l'AGEFIPH peut éventuellement intervenir en complément des financements déjà obtenus pour le permis de conduire ainsi que des aides à la formation. Rapprochez vous de votre conseiller Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi.
- Si la formation au permis de conduire présente des besoins d'adaptations (techniques, pédagogiques, en durée...) du fait du handicap du bénéficiaire, l'AGEFIPH pourra éventuellement prendre en charge le surcoût financier de ces adaptations comparativement aux tarifs habituellement en vigueur. (Devis comparatifs à fournir pour attester de ces surcoûts)

## ⑦ Fond Départemental d'Insertion

---

**Bénéficiaires :** Personnes bénéficiaires du RSA, engagées dans un parcours d'insertion et ayant signé un CER (Contrat d'Engagement Réciproque) ou un PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi) dont les actions sont en cours de réalisation.

**Fonctionnement :** La demande d'aide doit être formulée par le référent d'insertion (du Conseil Départemental ou de Pôle Emploi). Le financement se fait ensuite en 2 temps (forfait code + apprentissage de la conduite avec prise en charge de 20 h maximum).

## ⑧ Fond d'Aide aux Jeunes

---

**Bénéficiaires :** Jeunes de 18 à 25 ans suivis par la Mission Locale.

**Fonctionnement :** Il intervient en cofinancement auprès des jeunes ayant des difficultés financières et ou d'insertion. Ce fond soutient financièrement les personnes dont le projet de formation nécessite le permis de conduire.

Le montant peut s'élever à 1000€. Le département décide du financement accordé. Pour faire l'étude de votre dossier et pouvoir en bénéficier, adressez-vous à votre conseiller Mission Locale.

## ⑨ Micro-crédit

**Bénéficiaires :** Personnes qui n'ont pas accès au crédit dans un établissement bancaire classique (justifier le refus de la banque classique).

**Fonctionnement :** Possibilité d'effectuer un prêt entre 300€ et 3000€. Durée de remboursement : de 6 à 36 mois.

Ce prêt peut aussi bien servir au financement du permis, qu'à l'achat ou à la réparation d'un véhicule.

### **Exemples de structures :**

#### UDAF 24

2 cours Fénelon  
24000 Périgueux  
05 53 06 41 00

ADIE : 0 969 328 110

#### Restos du cœur

29 rue Alphée Maziéras  
24000 Périgueux  
05.53.08.87.67

#### Secours catholique

38 Avenue Georges Pompidou

24000 Périgueux  
05 53 05 79 29

#### Secours populaire

2 Rue Saint-Gervais,  
24000 Périgueux  
05 53 09 57 84

## 10 Bourse au Permis

---

**Bénéficiaires :** Jeunes de 18 à 25 qui rencontrent des difficultés à financer le permis du fait de l'absence de ressources personnelles ou de revenus suffisants de la famille

**Fonctionnement :** La mairie prend en charge une partie du coût engendré par le permis de conduire en échange d'une activité d'intérêt collectif entre 40H et 50H dans une association caritative (action de sensibilisation à la sécurité routière, prévention auprès des collèges, ...).

Le jeune demandeur doit déposer son dossier auprès de la mairie de son lieu de résidence. Il est ensuite étudié par des élus, des membres d'une commission technique, de personne de la structure d'accueil et de suivi des demandeurs.

Si la demande de bourse au permis de conduire est acceptée par la municipalité, la somme qui varie selon les mairies est versée directement à l'auto-école. Dans la mesure du possible, celle-ci doit être choisie parmi celle participant au permis à 1 euro par jour. Les 2 aides sont cumulables.

## 11 Passer le permis en candidat libre

---

**Bénéficiaires :** Toutes personnes souhaitant passer son code et qui a obtenu son numéro NEPH auprès de la Préfecture.

**Fonctionnement :** Passer son examen sans s'inscrire en auto-école, en constituant un dossier en préfecture :

- Travail seul des cours de code de la route (entraînement sur sites payant/gratuit + achat d'un livret d'apprentissage).
- Faire la demande de son numéro NEPH auprès de la Préfecture. (cerfa 14866\*01)
- Lorsque vous vous sentez prêt, faire une demande de date d'examen directement sur Internet via des services d'inscription mis en ligne par la Poste et la société SGS.
- Fournir le numéro NEPH donné par la préfecture.
- Se rendre ensuite au bureau de Poste sélectionné sur Internet. Une tablette est fournie afin d'y passer l'examen. Les résultats sont envoyés par courrier dans les jours suivants.

**Coût :** 30€ (à repayer si vous échouez)

Pour les heures de conduite il restera au candidat à s'inscrire dans une auto-école classique.

Par ce biais une économie d'environ 400€ aura été faite (il représente le prix des cours de code d'une auto-école).

## 12 FASTT

---

**Bénéficiaires :** Intérimaires (pour les conditions d'ancienneté et de ressources, voir directement avec le FASTT : Fond d'aide et de soutien aux travailleurs temporaires)



**Fonctionnement :** Le FASTT, via son site internet spécifique, vous fait découvrir les différentes solutions pour vous rendre sur votre lieu de mission.

Leur site vous conseille et vous informe sur les différentes options de transports qui s'offrent à vous pour vous rendre facilement sur votre lieu de mission d'intérim. Il vous présente également les solutions d'urgence à mobiliser en cas d'imprévu, même en dernière minute.

Vous y retrouvez également leurs conseils sur le permis de conduire et les déplacements intérimaires en général.

<https://medeplacer.fastt.org/>



Un service du  partenariat avec 

**Pour nous contacter:**

**Marlène GAUDOU**  
**Conseillère en mobilité**

**07.72.16.04.65**  
**[accompagnement@mover-perigord-vert.fr](mailto:accompagnement@mover-perigord-vert.fr)**

**Site internet :**

**[www.mover-perigord-vert.fr](http://www.mover-perigord-vert.fr)**



**Fond européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.**

**Ce projet est co-financé dans le cadre du programme LEADER.**